

## L'IMAGE DES PREMIERS CAPÉTIENS DANS L'HISTORIOGRAPHIE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

par  
*Jean JACQUART*

Selon Laurent Theis, la figure d'Hugues Capet, comme fondateur de la dynastie régnante, émerge au XVI<sup>e</sup> siècle d'un brouillard où, jusque là, l'historiographie l'aurait maintenue<sup>1</sup>. C'est cette réflexion qui justifie notre curiosité d'aujourd'hui. On sait que la Renaissance est l'époque d'un regard renouvelé de l'homme occidental sur toutes choses. Celui que l'on portait sur le passé ne pouvait manquer d'évoluer sous l'influence du retour au modèle de l'Antiquité, tout autant que sous celle du développement, favorisé par la philologie, de l'esprit critique. Une historiographie nouvelle s'élabore, plus lentement qu'on ne l'a dit jadis, mais qui annonce, sur certains points, les exigences modernes de la discipline<sup>2</sup>.

Mais l'histoire ne s'écrit jamais sur un papier absolument blanc. La fin du XV<sup>e</sup> siècle lègue à la génération suivante une certaine vision de l'histoire en général, et du passé de la France, en particulier, que les études de Bernard Guenée et de Colette Beaune ont remarquablement analysée<sup>3</sup>. La version que l'on pourrait dire officielle est celle des moines de Saint-Denis, investis depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle d'une mission d'historiographes. Cette chronique des règnes successifs, par sa rédaction en langue vulgaire, ses versions plus ou moins abrégées impose une certaine conception du passé du royaume de France. L'imprimerie lui donne brusquement une diffusion beaucoup plus importante à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Dès 1476, les *Grandes chroniques de France* paraissent chez Pasquier Bonhomme, avec grand succès. Des rééditions sont données et l'ouvrage figure souvent dans les inventaires de bibliothèques. Il devient, en quelque sorte, un élément de la culture des clercs et des notables.

La partie de ces *Chroniques* consacrée aux derniers Carolingiens et aux premiers Capétiens date du règne de Saint Louis<sup>4</sup>. Elle est l'œuvre du moine Primat qui a utilisé différentes chroniques des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> siècles, ainsi que le Trésor des chartes de l'abbaye. Or, on constate que cette histoire officielle, patronnée par la dynastie ne place pas spécialement les Capétiens en bonne posture historique. C'est que les clercs médiévaux exaltaient Charlemagne, restaurateur de l'Empire en Occident et n'oubliaient pas le rôle de son père Pépin dans le renforcement du pouvoir pontifical. Le sacre de l'un, le couronnement de l'autre par le pape n'impliquaient-ils pas le choix des

---

(1) L. Theis, *L'Avènement d'Hugues Capet*, Paris, 1984, p. 199-224.

(2) G. Huppert, *L'idée de l'histoire parfaite*. Paris, 1973 ; Cl. G. Dubois, *La conception de l'histoire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1977.

(3) B. Guenée (dir.), *Le métier d'historien au Moyen Age*, Paris, 1977 ; C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985.

(4) *Les Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, vol. Paris, 1920-1953, préface du t. IV.

successieurs dans la lignée ? Fallait-il, dans un système monarchique, insister sur cet exemple fâcheux de substitution d'un lignage à un autre par une manœuvre qui pouvait légitimement passer pour une usurpation ? Les rédacteurs successifs des *Grandes Chroniques* s'en sont tirés pour le mieux.

D'abord en escamotant la difficulté. Lorsqu'il évoque, assez brièvement (cinq ou six pages seulement de l'édition Jules Viard), le règne d'Hugues Capet, le chroniqueur passe discrètement sur les circonstances de l'événement : « Puisque le duc Hugues vit que tous les hoirs et la lignée du grand Charlemagne était détruite, et ainsi comme faillie, et qu'il n'y avait désormais personne qui le contredit, il se fit couronner dans la cité de Reims. »<sup>5</sup>

C'était supprimer d'un trait les revendications de Charles de Lorraine et son existence même. On sentait si bien l'équivoque qu'on chercha à la résoudre. D'une part en invoquant, à coup de généalogies savantes une continuité dynastique qui rattachait les Robertiens aux Carolingiens. D'autre part en faisant intervenir le surnaturel. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître la promesse de Saint Valery à Hugues : ses descendants règneront sept générations. Le temps passant, et les générations aussi, on combine astucieusement les deux solutions. Au début du chapitre consacré à Louis VIII, le nouveau rédacteur dyonisien introduit un long développement intitulé : « Comme la lignée de Charlemagne fut recouvrée en celui-ci et comment Saint-Valeri apparut au roi Hugues Capet »<sup>6</sup>. En épousant Isabelle de Hainaut, lointaine descendante de Charles de Lorraine, Philippe Auguste s'est allié à la dynastie impériale. Louis VIII, descendant d'Hugues par son père, de Charlemagne par sa mère, opère en sa personne la *restitutio* et efface, en quelque sorte l'usurpation primitive. Il est vrai que cette formule, mise au point à l'époque de Saint Louis supposait une légitimation par les femmes. Au XV<sup>e</sup> siècle, et malgré l'« invention » de la loi salique, on conserve cette vision sans trop approfondir la contradiction. Colette Beaune cite un texte de cette époque qui énonce simplement : « Ensuite vinrent au trône les Capétiens qui étaient apparentés aux Carolingiens. »<sup>7</sup>

Ayant ainsi passé au plus vite sur les circonstances de l'avènement d'Hugues Capet, les rédacteurs des *Grandes chroniques* s'étendent plus longuement sur ses premiers successeurs, fixant ainsi pour longtemps leur image. Défilent le roi Robert « débonnaire et atemperez, qui moult aima et honora Sainte Eglise », protégea l'abbaye de Saint-Denis, alla en pèlerinage à Rome, le roi Henri, chevalier âpre et courageux, le roi Philippe, courageux aussi, mais qui « s'abandonna à luxure et à adultère, ce qui paraissait chose honteuse à si grand homme ». Arrêtons cette revue avec son fils Louis, le gentil damoiseau, « tant bien afaitiez en toutes choses », qui, d'abord associé à la couronne, puis roi, comble les vœux du chroniqueur par sa générosité, sa piété et son courage. Avec lui, le rythme même du récit change : alors que les sept premiers capétiens occupent, dans l'édition Viard, 141 pages du tome V, Louis le Gros, à lui seul, bénéficie d'autant de pages.

Tel est le legs du XV<sup>e</sup> siècle finissant à ceux qui souhaitaient écrire à leur tour l'histoire de la France, en tenant compte des nouvelles exigences d'une culture revivifiée. Le premier fut Robert Gaguin. L'amateur de beau latin, correspondant d'Erasmus rédige un *De origine et gestis francorum compendium*, publié

(5) *Idem*, t. V, p. 2-7.

(6) *Idem*, t. VII.

(7) C. Beaune, *op. cit.*, p. 217.

pour la première fois en septembre 1495 et plusieurs fois réédité et traduit<sup>8</sup>. S'il manifestait dans sa forme le désir d'imiter l'histoire rhétorique des Anciens, l'ouvrage ne brillait pas par le renouvellement historiographique. Peu d'esprit critique, même s'il exprime quelques doutes sur l'origine troyenne des Gaulois. Il reprend la version traditionnelle : Hugues, avec l'aide de l'évêque de Laon, élimine Charles de Lorraine qu'il fait prisonnier dans la cité : « Hue qui n'estoyt pas de la lignée des roys de France moyennant l'ayde et prodicion de Anselme, evesque de la ville de Laon prit icelle ville de Laon où lors estoit Charles avecques sa femme lesquelz furent par luy enclos... ». Et il ajoute ce commentaire : « Cestuy Hue Capet estoit puissant de couraige et d'amys et n'y avoit aucun qui peust réprimer son entreprise et fist tant par *force* et par *armes* qu'il obtint le royaume et se fist couronner Roy de France ». Avènement par la force et contre l'héritier légitime, mais que Gaguin s'efforce aussitôt de justifier : « Et se vançoit avoir esté admonesté de ce faire en son repos par saint Valiric et saint Richer pour tant que de grande révérence il avoit honoré leurs corps... Il adjoustoit aussi à ce *miracle*, la *légitime succession* de sa lignée car il se glorifioit d'estre issu de Odo l'angevin que les nobles de France, pour la pusillanimité de Charles le Simple avoyent subrogué au royaume ». Hugues peut ainsi rassembler : une ascendance royale, un appel divin sanctionné par la victoire, enfin l'appui de ses « amis », entendons de sa clientèle et de ses pairs. Les portraits rapides des successeurs d'Hugues sont conformes à la tradition des *Grandes chroniques* et Gaguin ne manque pas de rappeler que Louis VII « de par sa mère ramena aux roys de France la génération de Charlemagne » puisqu'elle descendait de ce Charles « à qui Hue Capet ravit le royaume ». On voit que l'auteur du *Sommaire historial* reste fidèle au modèle sandyonisien. Plus que le premier historien de la modernité, il apparaît comme le dernier du Moyen-Age.

Le développement des idées nouvelles en Italie avait mené naturellement à une conception différente de l'histoire. D'une part, la vénération des modèles antiques entraînait un souci d'imiter les historiens classiques dans leurs habitudes et leur langage : le récit ample et suivi à la Tite-Live, les mémoires à la Jules César, les *vitae* à la Plutarque. D'autre part, les exigences de la philologie initiaient, avec Laurent Valla, la mise au point de la critique de texte. Au vrai, si le modèle de l'histoire humaniste gagne rapidement les autres pays de la République des Lettres, les exigences critiques mettront plus de temps à se répandre et à s'imposer. L'aspect le plus neuf est la naissance des histoires nationales. Venu en France en 1495, un Italien, Paul-Emile, natif de Vérone, est chargé en 1499 de rédiger une histoire de la monarchie française. Utilisant les *Grandes chroniques*, les soumettant à une certaine critique, le « Tite-Live français » publié, dès 1517, les dix livres de son *De rebus gestis francorum*. L'œuvre, continuée par Arnoul Féron jusqu'au règne de François 1<sup>er</sup>, eut une longue carrière. On la réédita plusieurs fois, elle fut publiée en français et elle servit longtemps de canevas de base pour les histoires générales, comme celles de Girard du Haillan et de Mézeray.

Comme l'a souligné avec force Georges Huppert, un changement radical de perspective s'amorce au milieu du siècle, avec l'arrivée d'une nouvelle génération et l'éclatement des luttes religieuses et politiques qui divisent la Chrétienté et la nation française.

(8) Nous utilisons la traduction publiée à Paris en 1523 sous le titre : *C'est le sommaire historial de France...*

C'est l'arrivée d'une génération pour laquelle l'humanisme n'est plus une conquête nouvelle, mais un élément naturel de formation. Familière des écrits critiques des philologues et des exégètes, formée au *modus parisiensis* dans les collèges où les idées et les méthodes nouvelles ont fini par percer, contemporaine des grands conflits entre les Valois et les Habsbourgs et des premiers déchirements de l'Eglise, cette génération interroge l'histoire, pour y retrouver des références et des arguments, et s'interroge sur l'histoire, sa signification, son élaboration et sa place dans l'éducation<sup>9</sup>. Ces hommes sont le plus souvent des officiers royaux, qui ont étudié le droit selon les orientations du *mos gallicus*, toujours soucieux de lier le commentaire des textes normatifs au contexte historique et institutionnel qui explique la formation du droit. Ils participent à l'aventure de la construction de l'Etat moderne qui tend peu à peu à étendre ses pouvoirs sur toutes les activités de la nation, à renforcer ses moyens d'action au détriment des vieilles « libertés » des corps sociaux.

L'histoire « parfaite » dont l'idée nait alors tente d'allier l'exigence d'érudition, empruntée aux philologues et aux juristes, le récit rhétorique inspiré des modèles anciens et la compréhension d'une époque. Elle envahit les rayons des bibliothèques : C. Vivanti dénombre 657 ouvrages historiques, dont 386 rééditions et 271 éditions entre 1550 et 1610, G. Huppert, pour sa part recense 378 auteurs ayant rédigé des ouvrages à prétentions historiques entre 1540 et 1584<sup>10</sup>. Tout n'est pas digne d'attention dans cet ensemble, mais des traits communs se dégagent.

L'indépendance revendiquée par la monarchie française vis à vis de l'Empire et de la Papauté comme pouvoirs extérieurs redonne une actualité à tout ce qui touche aux origines de la nation et de la dynastie. Il s'agit de bien dégager l'originalité du royaume de France.

Bientôt, la guerre civile provoquée par les ruptures religieuses et les ambitions des lignages des Grands pose d'autres problèmes : celui de la légitimité de la révolte, celui de l'étendue du pouvoir royal et de la limite où le souverain légitime devient un tyran, celui de la définition de la légitimité. On conçoit, dans ce contexte, que l'étude des origines de la dynastie capétienne, des conditions de son accession à la couronne, de la forme de la monarchie originelle prenne tant d'importance.

Il convient de se limiter à quelques exemples appuyés d'assez longues citations. Celui d'Etienne Pasquier, en premier. Elève de Cujas, convaincu de la supériorité de l'interprétation « à la française » du droit et des institutions, ami des poètes de la Pléiade, Pasquier travaille près d'un demi-siècle à ses *Recherches de la France*, tout en observant les événements de son temps qu'il commente avec rigueur dans ses lettres<sup>11</sup>. Utilisant largement les chroniques et les documents, les soumettant à une critique sûre, il donne, des origines de la dynastie et des circonstances de son avènement au trône une image renouvelée, et point complètement périmée aujourd'hui.

(9) Intéressantes remarques de M. Fumaroli, « Aux origines de la connaissance historique du Moyen Age : Humanisme. Réforme et Gallicanisme au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *XVI<sup>e</sup> siècle*, 1977, n° 114-115, p. 5-29.

(10) G. Huppert, *op. cit.* et compte-rendu de R. Chartier dans *Annales, E.S.C.*, 1974, p. 883-887.

(11) E. Pasquier, *Recherches de la France*, L. III, ch. 19, L. CI, ch. 1. Pasquier, suivi par Du Haillan, attribue à Hugues la création des douze pairs, du connétable, du Parlement...

Afin de relier la dynastie aux grandes familles de l'aristocratie carolingienne, il fait des Robertides les descendants du roi des Saxons. Witikind, défait par Charlemagne. Il se moque durement de Dante qui avait repris, dans la Divine Comédie la légende d'un Capet, fils d'un simple boucher, *homo novus* indigne de régner. Il reproche à François Villon de s'être fait l'écho de cette calomnie, soulignant, en grave magistrat, que le poète était « plus soucieux des tavernes et cabarets que des bons livres ». Il retrace assez bien les épisodes qui placent au premier plan la famille : le choix de Robert le Fort pour défendre l'Anjou et la Touraine, « et de fait mourut vaillamment en ceste querelle » ; l'élection d'Eudes, la prudence d'Hugues le Grand, qui sut s'effacer devant l'héritier légitime « avecques telle condition qu'il le tenoit en bride » en telle sorte que « combien qu'il ne fust roy, si estoit-il faiseur et défaiseur des roys ». C'est cette prudence qui favorisa, à la génération suivante, l'élection de son fils. Curieusement pour un esprit aussi vif, Pasquier attribue le changement de dynastie à la « fatalité », moteur historique commode qui le dispense de s'interroger sur l'usurpation. On remarque qu'il réduit la signification de l'élection, en en faisant un simple « masque » utilisé par Eudes, puis par Capet pour briser l'ordre normal de succession. Au même moment, François Hotman, dans sa *Franco-Gallia*, insiste au contraire sur le choix du souverain par le *populus* et la nature élective du pouvoir royal originel, faisant de l'évolution vers la monarchie héréditaire une déviation de la tradition. Pasquier est bien plus légitimiste que lui.

Pendant que Pasquier élaborait ses *Recherches*, le savant garde du Trésor des Chartes, Jean du Tillet utilisait les documents de son dépôt pour nourrir ses études historiques. En 1566, il offrait au roi le manuscrit de son *Recueil des roys de France*, orné de miniatures<sup>12</sup>. Le choix des souverains portraiturés n'est sans doute pas innocent : après Louis d'Outremer et Lothaire, on passe à Philippe I<sup>er</sup> et à Louis VI le Gros. Après la mort en 1570 de l'auteur, son neveu assura la publication de l'œuvre. On y joignit une *Chronique abrégée de France*, simple chronologie commentée due à l'évêque de Meaux, frère du garde des Chartes. Ces ouvrages manifestent un souci très moderne de l'utilisation systématique des sources originales. Pour autant, ils demeurent tributaires des conceptions de l'époque, de l'héritage des historiens précédents et du contexte politique. C'est ainsi qu'à propos de la nomination d'Hugues le Grand comme maire du Palais, l'auteur insiste sur le danger qu'il y a, pour un souverain, à laisser croître des factions autour des grands seigneurs<sup>13</sup>. A l'heure où Guise, Bourbons, Montmorency et Châtillon se heurtaient pour contrôler le trône, l'allusion était claire. Dans l'ensemble le récit des règnes des derniers Carolingiens reste conforme au schéma établi. On retrouve même des formules de Pasquier : Hugues le Grand « tint ledit roy (Louis d'Outremer) en bride » ; Robert et Raoul sont qualifiés « usurpateurs et tyrans contre le vray roy ». Reste à commenter la translation de la couronne d'une dynastie légitime à une autre. Deux explications pour du Tillet : l'intervention divine, bien commode et sans discussion : le Seigneur qui fait et défait les rois « ferma le pas par sa providence et action singulière à Charles, duc de Lorraine, oncle et le plus proche héritier du roi Louis, V<sup>e</sup> du nom, dernier des Charliens, introduisit et fit couronner, de maire du Palais, le roy Hue Capet, a ja fait reigner heureusement cinq cens soixante seize ans sa postérité, et plus longuement que les deux première races ensemble »<sup>14</sup>. Il insiste

(12) Bibl. nat., ms. fr. 2848. J'ai utilisé l'édition de 1602.

(13) *Idem.* p. 59.

(14) *Idem.* p. 12.

plus loin : « Nul ne peut douter que cette translation de la couronne de France ne soit œuvre divine, puisque ceste troisième lignée a desjà tant duré et plus sagement gouverné les subjects que les deux premières, abattues quand elles ont esté trop déreiglées », et il ajoute la leçon morale : « qui est un bon miroir pour cest cy ».

Du Tillet s'étend sur l'ascendance d'Hugues, remarque que « aucuns flatteurs » lui ont trouvé une ascendance carolingienne par sa mère, ce qui commente-t-il, ne lui pouvait créer aucune légitimité car « la couronne de France n'a jamais admis les femelles et n'y pouvoit, de par sa mère, prendre droit ». A la Providence, et plus prosaïquement, l'auteur ajoute d'autres facteurs de l'élection d'Hugues Capet à la couronne : le rôle des biens de l'Eglise dont Hugues le Grand et Hugues l'Abbé ont su faire bon usage, « les forces et faveur du royaume », entendons les Grands et les évêques réunis à Laon. A partir de là, le récit des règnes des premiers Capétiens se déroule, très conforme aux traditions des Grandes chroniques.

Du Tillet était mort lorsque le massacre de la Saint-Barthelemy, les horreurs de la guerre civile, l'éventualité de l'accession à la couronne d'Henri de Navarre donnèrent une dimension politique aux travaux des historiens sur les origines de la monarchie. En 1573, un curieux pamphlet protestant, pour mieux stigmatiser l'attitude du roi et de sa mère, rappelait l'illégitimité des descendants d'Hugues Capet et allait jusqu'à inviter les Guises à faire valoir leur qualité de descendants de Charlemagne.<sup>15</sup> Quelques années plus tard, c'est dans l'entourage même des princes lorrains qu'on laisse se répandre ces assertions : la race des Capets est abandonnée de Dieu, mais celle de Charlemagne, dans la personne du Balafre est en pleine floraison. Les ligueurs utilisent l'exemple de la déchéance des Carolingiens devenus incapables d'assurer le bien public et de leur remplacement par les Capétiens pour justifier la révolte contre Henri III, devenu tyran, plus encore contre Navarre, l'hérétique, et la recherche d'un nouveau souverain dans un nouveau lignage, s'il est nécessaire. On voit quels enjeux accompagnaient alors la réflexion sur l'histoire des premiers Capétiens. Mais était-on encore dans le domaine de l'histoire ?<sup>16</sup>

Lorsque la paix revint, avec l'avènement des Bourbons, on continue de faire et d'écrire l'histoire. Mais il semble que le grand effort des érudits du XVI<sup>e</sup> siècle laisse place à un retour en force de l'histoire académique, soucieuse d'un récit ordonné, d'un beau style et d'un catalogue d'*exempla* à l'usage des lecteurs. Mezeray fixe pour longtemps une sorte de Vulgate que ses successeurs utiliseront largement jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré les apports des Mauristes ou de Voltaire.<sup>17</sup> Il utilise tous les acquires du siècle de la Renaissance, mais leur donne, avec le talent rhétorique, la « convenance » qui sied. Faisant, lui aussi appel à la Providence pour expliquer le changement de dynastie, il écrit : « On peut ajouter que cet arbre (les Carolingiens) ne portant plus de bons fruits, Dieu le voulut arracher pour en mettre un autre en sa place, infiniment plus beau et plus fertile et qui, selon les espérances publiques, étendra sa durée jusqu'à la fin des siècles et sa gloire jusqu'au bout du monde. » Mezeray se débarrasse de la fameuse prophétie des sept générations en soulignant « que ce

(15) J.M. Constant, *Les Guise*, Paris, 1984, p. 193 sq.

(16) Lorsque Pontus de Tyard écrit : « Hugues, surnommé Capet, après un commun consentement des Français qui craignaient d'entrer sous le joug des Allemands parvint à la couronne comme le plus grand prince, le plus riche et le mieux allié qui fut en France », ne faut-il pas remplacer Allemands par Espagnols et Capet par Navarre ?

(17) Mezeray, *Histoire de France*, Paris, 1643-1651.

nombre, dans le langage divin, signifie l'étendue de tous les siècles ». Après Hugues, qui « tint une conduite pleine de justice, de sagesse et de modération ». Mezeray présente les premiers souverains de la nouvelle dynastie selon les traditions désormais bien établies : Robert, « roy de ses mœurs aussi bien que de ses peuples », Henri, « belliqueux, franc, libéral, religieux », Philippe, qui croit que la royauté est « une licence de tout faire », Louis le Gros, « brave, actif, vigilant »... L'image des premiers Capétiens, telle qu'elle a été fixée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est ainsi assurée de durer.

## DÉBAT

*François Callais* : Ces textes sont d'une naïveté savoureuse. ils se guident un peu en français classique : ces explications de la fatalité, de la providence qui se succèdent tour à tour montrent comme l'histoire au fond répond à une sensibilité politique. « s'adressant alors usum delphini », comme plus tard. « ad usum populi » avec Lavisie.

Je m'étais amusé à chercher ce que Maurras pensait des Capétiens. Je n'ai pas mené au bout cette petite étude, mais on lit dans L'Enquête sur la Monarchie : « D'où venaient les aïeux de Hugues Capet ? Saxons. Francs ou Gallo-romains. la question est sans intérêt. car tout se passe comme s'ils avaient été du pur sang autochtone. Même étrangers, notre défense continuée durant cent ans. les eût bien naturalisés ».

*René Pillorget* : Vous avez donné une communication extrêmement intéressante. Je voudrais vous poser deux questions, en même temps d'ailleurs qu'à nos collègues médiévistes, une première question : l'origine saxonne de Robert le Fort... l'origine de la dynastie capétienne, cette origine saxonne, je vous l'avoue, j'en ai entendu parler la première fois quand j'étais enfant, dans un livre du XIX<sup>e</sup> siècle déjà, alors sur quoi se fonde cette idée de l'origine saxonne de la dynastie ? Et puis deuxièmement, en lisant des polémistes de la ligue, j'ai trouvé cette idée assez souvent, que plusieurs fois, dans le courant de l'histoire de la dynastie capétienne, pour la succession, on avait préféré le cadet à l'aîné, parce qu'il était plus apte, plus capable, etc... Je crois que c'est faux bien entendu, alors dans quel chroniqueur ?...

*Jean Jacquart* : Pour ce qui est du deuxième point, l'origine c'est une sorte de légende, qui naît de la contestation entre Henri I<sup>er</sup> et son frère : la reine Constance a pris parti pour son second fils contre le premier, en assurant en quelque sorte que le véritable aîné était Robert et non pas Henri et que Henri était en quelque sorte un usurpateur. Il y a eu là, autour de conflit entre la mère et le fils, toute une série de chroniqueurs qui ou bien ont dit mais ce n'est pas vrai, c'est bien Henri l'aîné, ou bien ont dit oui d'accord mais Henri était le meilleur et donc il a bien fait de devenir roi. C'est donc une référence à cette affaire là. Quant à l'hypothèse de l'origine saxonne, j'avoue que je ne sais pas très bien à quel moment elle prend naissance, là j'ai parlé d'Étienne Pasquier, mais je pense que c'est bien plus ancien, mais Étienne Pasquier, lui, fait une véritable généalogie qu'il reproduit dans son volume. Lorsque Wittekind, roi de Saxe, se soumet à Charlemagne, ses descendants, s'adomestiquèrent, nous dit Pasquier, s'adomestiquèrent en France. Alors Wittekind aurait eu pour fils un Thierry qui aurait eu pour fils un Wittekind II et dont serait issu Robert I<sup>er</sup>, commis par Charles le Chauve à la défense de l'Anjou et de la Touraine avec le titre de marquis, et de fait mourut vaillamment en cette mêlée, c'est la bataille de Brissarthe. Alors il est bien évident que ça ne correspond pas tout à fait à la généalogie que nous construisons aujourd'hui, mais ça semble s'inscrire dans une tradition médiévale, je me tourne vers... à quel moment est-ce qu'elle est apparue ? j'avoue humblement que je ne sais pas.

*François Callais* : N'a-t-on pas dit que Robert le Fort était le comte du Wormsgau, il l'avait quitté, refusant d'obéir au souverain de la Lotharingie et il avait rejoint la Francia Occidentalis, au lendemain du traité de Verdun de 843, et on lui avait alors confié le comté d'Anjou. Mais on ne dit pas par là qu'avant d'être le comte du Wormsgau il était peut être de famille gallo-romaine, c'est possible. Il y a Marie-Madeleine Martin qui a écrit tout un ouvrage sur les secrets des premiers Capétiens, mais qui n'apporte pas de réponse bien nette là-dessus. Mais pourquoi pas gallo-romain, pourquoi pas saxon ?

*Jean Jacquart* : Voilà le texte des Grandes chroniques de France, j'avais une citation : « lors en ce temps advint que Hugue dit Capet, comte de Paris, envahit et prit le royaume de France à soi et ainsi fut transportée la seigneurie du royaume de France de la lignée

Charlemagne le Grand à la lignée des comtes de Paris qui était descendue de la lignée des Cseues, c'est-à-dire de ceux de Cessoigne » (entendons de Saxonie). Or donc là c'est le texte du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est le texte de Primat. Donc dès l'époque de Saint Louis cette filiation saxonne était affirmée. Là on a un texte du XIII<sup>e</sup> siècle.

*Bernard Merlette* : Je crois que ça remonte beaucoup plus haut, ça remonte à l'un des continuateurs qui parle déjà de ce Wittekind mais en revanche Robert de Coigny ignore absolument les ancêtres de Robert le Fort. D'autre part, ce qui est très intéressant, les Du Tillet ont fait énormément de travail de recherche documentaire. L'évêque lui avait été envoyé en mission par François I<sup>er</sup> pour rechercher tous les documents de la monarchie et c'est ainsi qu'il a, entre autres, découvert à la bibliothèque de Laon un manuscrit unique des livres carolingiens qui est maintenant à l'Arsenal après être passé par un certain nombre de possesseurs non identifiés. Mais Du Tillet, l'évêque, nous indique très elliptiquement l'origine de ses découvertes. Evidemment il ne dit pas à quel chapitre il a emprunté les ouvrages qu'il n'a pas rendus...

On ne sait pas quand est apparue pour la première fois la numérotation des Capétiens. Monsieur Carolus-Barré nous a parlé tout à l'heure de Louis IX qui était appelé Louis le Quart, mais à partir de quel moment est-ce qu'on a parlé de Louis VI pour désigner le Gros ? Apparemment les gens de la troisième race se sont inscrits très tôt puisque la grande chronique du premier roi Philippe, c'est le titre du chapitre... c'est la grande chronique qui reprend systématiquement tous les rois en leur donnant leur numéro comme roi, le trente-sixième roi de France, et puis le quatrième, cinquième du nom... On devait s'inspirer des habitudes ecclésiastiques, comme les évêques, on numérotait les papes... Charles de Lorraine aurait dû être Charles IV...

*Louis Carolus-Barré* : Si vous le permettez, revenons un peu sur ce que je disais hier, le mot français donne « Chapet », or la forme usitée est « Capet », c'est une forme picarde.